



Chomage et surveillance electronique

Par **big**, le **12/07/2012** à **16:07**

Bonjour,

suite à une incarcération pour 3 mois j'ai obtenue une peine aménagé au bout de 45 jours (contrôle avec bracelet électronique à résidence) pour la moitié restante

N'ayant le droit de sortir que 10h en tout dans la semaine(3h max par jour), je ne peux donc plus travailler malgré mon employeur qui m'attend. Les factures s'accumulant j'aurais aimé savoir si je peux bénéficier du chômage ou autre ayant travaillé ces 5 dernières années sans interruption ????merci